

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 043/2022**

**N° ordre à l'intérieur de la séance : 07-10**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....19
- présents .....14
- votants .....19
- suffrages exprimés ....19
- majorité .....10
- pour .....19
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**

30/11/2022

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, Le sept décembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Madame Marilyne SEON, deuxième adjointe au Maire.

**Étaient présents :** Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Cédric BOURGUIGNON, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Vincent LECOCQ, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION, Laetitia YU-KOHLER.

**Absents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Brigitte BERT, Florence AUDON, François GUIZE.

**Pouvoir :** Olivier BIAGGI donne pouvoir à Marilyne SEON, Guillaume FREMIOT donne pouvoir à Jean-Michel ARPI, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Florence AUDON donne pouvoir à Catherine DAVOINE, François GUIZE donne pouvoir à Laurent DELABIE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel ARPI.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme SEON fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention reçue par la Commune :

- L'association CHANT'SOURCE : 100 € pour l'organisation du concert pour le 40ème anniversaire de l'association ;

Ceci exposé, Mme SEON propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer la subvention suivante :
  - L'association CHANT'SOURCE : 100 € ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire empêché, l'adjointe au Maire,  
Marilyne SEON

